

R.I.L. asbl



Attestation
médicale

Club : **Sport** : football
Division : futsal
Matricule :

A compléter par le médecin

Je soussigné docteur en médecine, déclare avoir examiné
M. né le à
demeurant à rue n°.....
et certifie que le susnommé est apte à la pratique des sports.

Cachet, date et signature du médecin

A compléter par le joueur

Je soussigné né le à
demeurant à rue n°.....
déclare avoir bien pris connaissance du contrat « Assurance individuelle contre les accidents corporels » souscrit par mon club auprès de la Cie ETHIAS, et en particulier l'article 11 dont copie ci-dessous.
J'accepte toutes les conditions de cette police.

Date et signature

NOTION D'ACCIDENT

Par accident, il faut entendre l'évènement soudain dont la cause ou l'une des causes est étrangère à l'organisme de la victime et qui produit une lésion corporelle.

Pour autant qu'elles se manifestent d'une manière immédiate et soudaine, sont assimilées à un accident, les conséquences d'un effort physique, notamment les luxations et déchirures musculaires.

Par extension, l'empoisonnement du sang consécutif à un accident garanti, ainsi que l'asphyxie ou le commencement d'asphyxie par immersion, gaz ou vapeur, sont aussi considérés comme accidents garantis.

Sont assimilés à des accidents et dès lors couverts :

- Les maladies qui sont les conséquences directes d'un accident couvert ;*
- La noyade, la congélation, l'insolation ou l'hydrocution ;*
- L'empoisonnement ou l'asphyxie accidentelle ou criminelle ;*
- Les lésions corporelles ou le décès survenant par suite du sauvetage de personnes ou de biens ;*
- Les lésions occasionnées par l'assuré lui-même au cours de la coupe de cors et d'ongles.*